



Congés cause changement de patron

Par **muller39**, le **22/06/2011** à **13:48**

Bonjour,
mon patron a vendu son magasin
je doit solder mes congés avant la reprise du nouveau propriétaire qui me garde
est-ce que mon patron peut me donner mes congés durant les 15 jours de fermeture prévu
pour faire la transaction
ou doit il me les donner avant
cordialement

Par **Cornil**, le **26/06/2011** à **23:51**

Bonsoir mudler39
La vente du magasin ne change rien sur tes droits à congés, le contrat continue avec le
nouvel employeur en reprenant les droits. Rien n'impose au salarié du fait de cette vente de
liquider ses congés avant.
Ce sont les règles normales qui s'appliquent: l'employeur peut t'imposer des congés payés
sous réserve de respecter un mois de délai de prévenance avant le début de ceux-ci.
Mais avec ton accord, tout est possible.
Bon courage et bonne chance.